

5@7 LE LABEL

Société par actions simplifiée au capital de 80.000 €uros

Siège social : 2 bis Chemin Neuf - 78240 CHAMBOURCY

n° de
dépôt



n° de
gestion

530 719 350 RCS VERSAILLES

6757.
- 2 MAI 2012

J/B3452

n° de
facture

Quin.

n° de
chrono

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 MARS 2012

L'an deux mille douze,
le douze mars,
à 19 heures.

Les Associés de la SAS 5@7 LE LABEL se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation faite conformément à la loi et aux statuts.

Monsieur Devy MALHEÛDE, Président ouvre la séance.

La feuille de présence signée par chaque associé entrant en séance permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent au moins les deux tiers des actions composant le capital social.

L'assemblée est valablement constituée et habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée
- Un exemplaire des statuts

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

971

ORDRE DU JOUR

- Autorisation de procéder à la dissolution sans liquidation de la société 5@7 TECHNOLOGIES,
- Autorisation de procéder à la dissolution sans liquidation de la société 5@7 LE PLANNING,
- Extension et modification de l'objet social,
- Modification de l'article 2 des statuts,
- Modification de la dénomination sociale,
- Modification de l'article 3 des statuts,
- Pouvoirs.

Le Président de séance rappelle à l'Assemblée que :

La Société 5@7 LE LABEL :

✓ détient l'intégralité des 600 actions composant le capital de 5@7 TECHNOLOGIES, société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros dont le siège social est au 2 bis Chemin Neuf - 78240 CHAMBOURCY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 530 956 754.

✓ détient l'intégralité des 100 actions composant le capital de 5@7 LE PLANNING, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est au 2 bis Chemin Neuf - 78240 CHAMBOURCY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 531 217 321.

Le président informe l'Assemblée de l'opportunité de procéder à la dissolution sans liquidation des sociétés 5@7 TECHNOLOGIES et 5@7 LE PLANNING.

La discussion est ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIER RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la dissolution sous le régime de l'article 1844-5 du Code civil et sous le régime fiscal de l'article 210-O A du Code général des impôts, de la société 5@7 TECHNOLOGIES dont la société 5@7 LE LABEL détient la totalité des 600 actions composant le capital social.

21

L'Assemblée Générale décide la dissolution anticipée de la société 5@7 LE PLANNING avec transmission universelle du patrimoine à la société 5@7 LE LABEL avec effet rétroactif au 1er jour de l'exercice, soit le 1^{er} février 2011.

L'Assemblée Générale prend acte que la société 5@7 LE LABEL sera substituée à la société 5@7 TECHNOLOGIES dans tous les droits et obligations découlant de tous les contrats et de leurs avenants consentis à la société 5@7 TECHNOLOGIES.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Devy MALHEÛDE, Président à l'effet de souscrire la déclaration de dissolution de la société 5@7 TECHNOLOGIES passer et signer tous actes et généralement faire le nécessaire à la réalisation de l'opération envisagée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la dissolution sous le régime de l'article 1844-5 du Code civil et sous le régime fiscal de l'article 210-O A du Code général des impôts, de la société 5@7 LE PLANNING dont la société 5@7 LE LABEL détient la totalité des 1.000 actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale décide la dissolution anticipée de la société 5@7 LE PLANNING avec transmission universelle du patrimoine à la société 5@7 LE LABEL avec effet rétroactif au 1er jour de l'exercice, soit le 1^{er} mars 2011.

L'Assemblée Générale prend acte que la société 5@7 LE LABEL sera substituée à la société 5@7 LE PLANNING dans tous les droits et obligations découlant de tous baux dans tous les droits et obligations découlant de tous les contrats et de leurs avenants consentis à la société 5@7 LE PLANNING.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Devy MALHEÛDE, Président à l'effet de souscrire la déclaration de dissolution de la société 5@7 LE PLANNING passer et signer tous actes et généralement faire le nécessaire à la réalisation de l'opération envisagée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, à compter du 30 avril 2012, de modifier et d'étendre l'objet social de la Société aux activités suivantes :

- L'archivage d'images et la gestion de patrimoine,



- La mise en ligne et mise à disposition d'images,
- La transmission d'images et de fichiers par tous canaux de communication connus et à venir,
- La gestion et la mise à disposition de réseaux de transmission occasionnels par voie IP ou satellitaire ou par tout autre système non encore exploité à ce jour,
- La production, la réalisation et la fourniture de prestations techniques et de production aux entreprises de télévision et audiovisuelles à titre principal, du monde du spectacle et de la mode à titre secondaire.
- La fourniture de prestations d'entremises commerciales ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

ARTICLE 3 - OBJET

La Société a pour objet :

- L'archivage d'images et la gestion de patrimoine,
- La mise en ligne et mise à disposition d'images,
- La transmission d'images et de fichiers par tous canaux de communication connus et à venir,
- La gestion et la mise à disposition de réseaux de transmission occasionnels par voie IP ou satellitaire ou par tout autre système non encore exploité à ce jour,
- La production, la réalisation et la fourniture de prestations techniques et de production aux entreprises de télévision et audiovisuelles à titre principal, du monde du spectacle et de la mode à titre secondaire,
- La fourniture de prestations d'entremises commerciales,
- ...

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

207

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier, à compter du 30 avril 2012, la dénomination sociale de la Société qui sera désormais 5@7 TECHNOLOGIES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit .

ARTICLE 2 - DENOMINATION

La dénomination sociale est : 5@7 TECHNOLOGIES.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

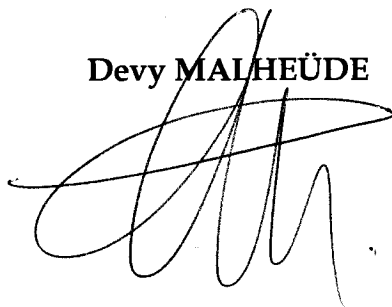
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès Verbal, qui après lecture a été signé par Président

Devy MALHEÛDE

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Devy MALHEÛDE', written over the printed name.